



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EAFC

Ecole Académique de la Formation Continue

Y

INSPE Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Grenoble

UGA
Université
Grenoble Alpes

Livret d'accueil en formation académique CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Année 2024-2025

Textes de référence :

Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI

Circulaire du 12/02/2021 : MENE2101543C – BO N°10 du 11 mars 2021

Table des matières

L'école inclusive	2
Certification et formation CAPPEI	2
Pourquoi cette formation ?	2
Cadre général de la formation : pour qui et comment ?	3
3 blocs de formation :	3
Les modules de formation dans l'académie de Grenoble	4
Les référents académiques CAPPEI	5
Responsables Pédagogiques	5
Conseillers pédagogiques	5
Responsables administratifs pour le premier degré	6
Responsables administratifs pour le second degré	6
Formation distancielle	7
Bibliothèques Universitaires	7
La certification	8
Déroulé	8
Objectifs de chaque épreuve	8
Jury académique	9
Obtention de la certification	9
Titulaire CAPPEI : possibilité de complément de formation de droit	9
Calendrier de la formation	10

L'école inclusive

Certification et formation CAPPEI

Inter-degré et communes à tous les contextes d'exercices ou missions.

Répond à :

Diversité et augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage

Évolutions législatives et réglementaires

Quels que soient les besoins éducatifs particuliers de l'élève, c'est à l'École de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité

Pourquoi cette formation ?

Dans le cadre des enjeux majeurs du système éducatif, l'objectif général de la formation académique est d'accompagner les enseignants affectés sur des postes spécialisés à exercer leurs spécificités professionnelles au service de la réussite de tous les élèves.

Il s'agit d'acquérir des compétences professionnelles aux pratiques de l'éducation inclusive, à travers la certification CAPPEI.

(c.f. - Référentiel de compétences de l'Enseignant spécialisé, annexe 1 Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017)

La formation vise à renforcer le développement d'un environnement d'éducation inclusive, au travers :

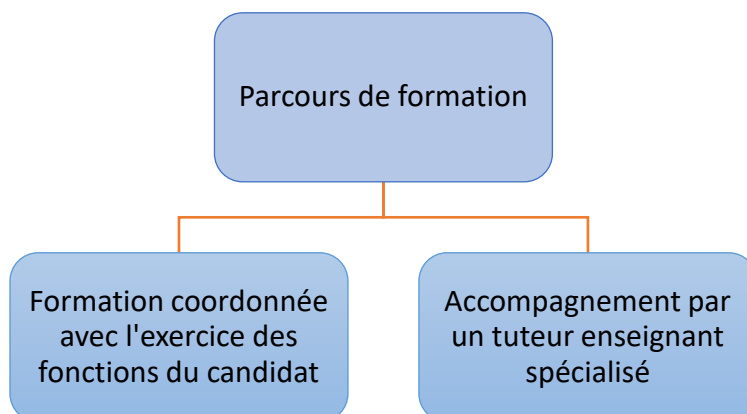
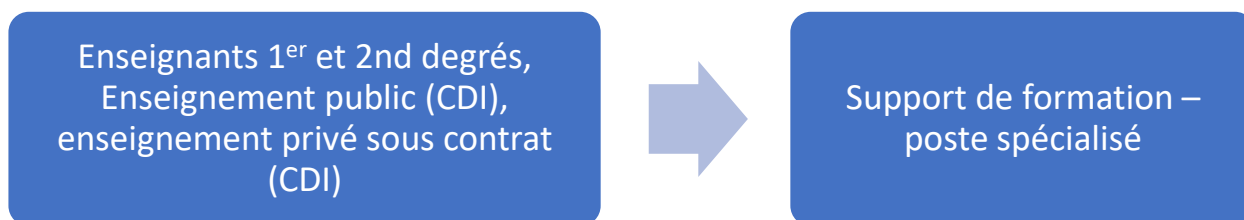
- de la compréhension des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires importantes ;
- de l'accessibilité des apprentissages ;
- du renforcement des liens avec les enseignants, les élèves, les parents et l'ensemble des acteurs internes et externes à l'École ;
- de la création de ressources au service de l'ensemble de la communauté éducative.

Cette formation, à visée certificative, requiert un engagement et une posture active de la part des candidats.

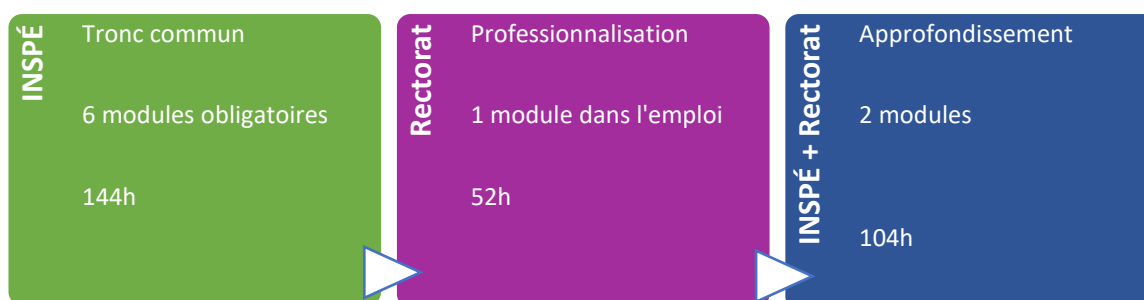
L'enseignant spécialisé :

- exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive,
- exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire,
- exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

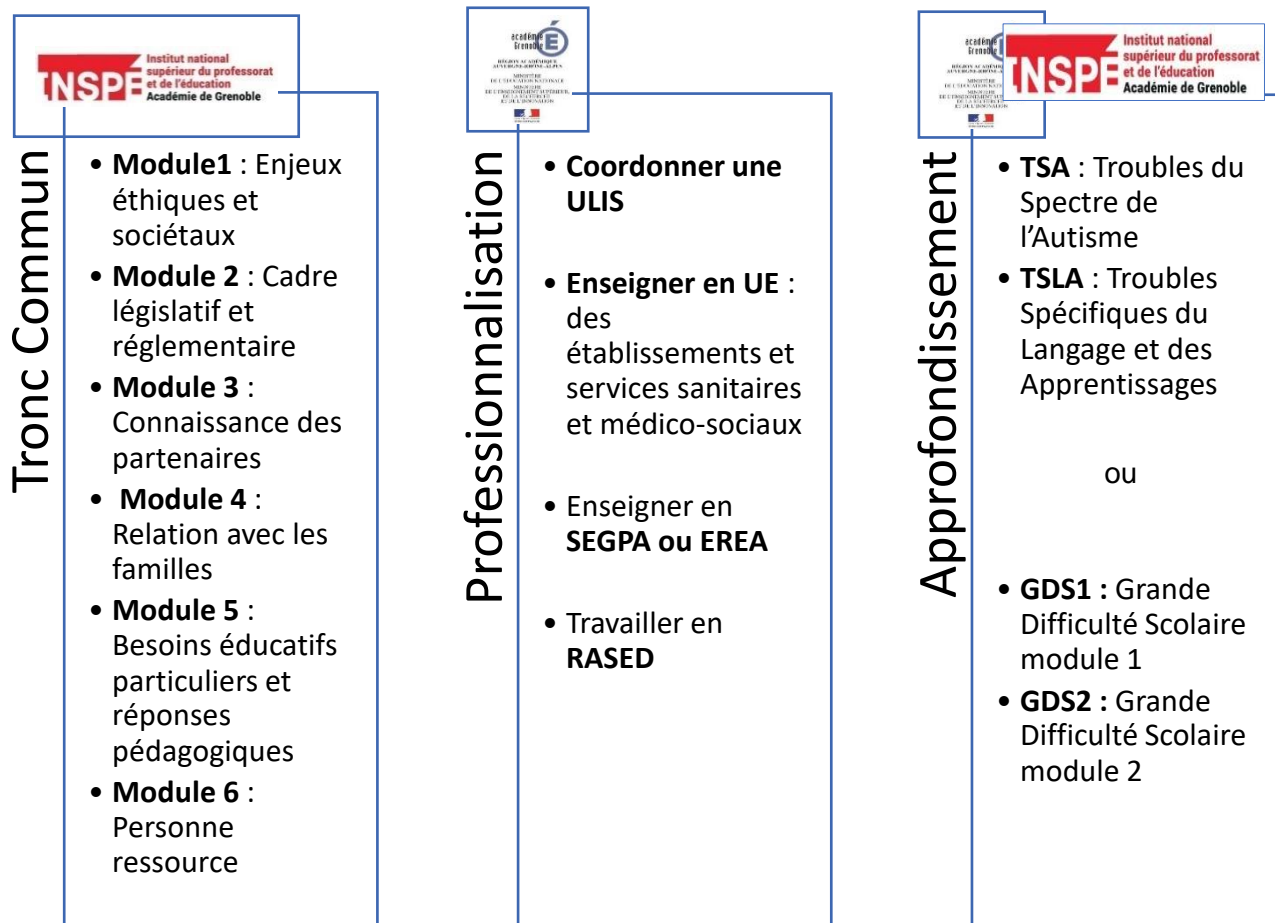
Cadre général de la formation : pour qui et comment ?



3 blocs de formation :



Les modules de formation dans l'académie de Grenoble



Les 3 parcours de formation - Tronc commun, Professionnalisation, Approfondissement – incluent des temps de formation en **présentiel** et en **distanciel**.

Le module de professionnalisation, centré sur l'analyse de pratique, s'articule autour de l'accompagnement du professionnel en tenant compte du contexte d'exercice et comprend :
des temps de regroupement ;
un tutorat : visites chez le tuteur et échanges réguliers ;
des observations en classe suivies d'échanges avec les conseillers pédagogiques.

Les référents académiques CAPPEI

Responsables Pédagogiques

Céline POBEL-BURTIN Natacha BOISSICAT	celine.pobel-burtin@univ-grenoble-alpes.fr natacha.boissicat@univ-grenoble-alpes.fr	INSPÉ - Responsable pédagogique Tronc Commun et GDS1&2
Sophie REYNIER	sophie.reynier@ac-grenoble.fr	Chargée de Missions École Inclusive - Responsable Pédagogique TSA-TSLA

Conseillers pédagogiques

07 - Ardèche	
Valérie MAZELLIER Tiphaine FALLIGAN	valerie.mazellier@ac-grenoble.fr tiphaine.falligan-devergne@ac-grenoble.fr
26 - Drôme	
Christel BERT Carole FAVRE	christel.bert@ac-grenoble.fr carole.favre@ac-grenoble.fr
38 – Isère Nord	
Jean-Philippe MALOSSANE Cécile NAVILLE Delphine TOUBOULIE Floriane VACHER	jean-philippe.malossane@ac-grenoble.fr cecile.naville@ac-grenoble.fr delphine.vedie@ac-grenoble.fr floriane.vacher@ac-grenoble.fr
38 – Isère Sud	
Marie DEMARTY Camille DEROBERT Isabelle ÉTIENNE Laetitia LENOIR	marie.demarty@ac-grenoble.fr camille.derobert@ac-grenoble.fr isabelle.etienne1@ac-grenoble.fr laetitia.lenoir@ac-grenoble.fr
73 - Savoie	
Élise LE CAPITAINE Laurence THOMAS	elise.le-capitaine@ac-grenoble.fr laurence.thomas@ac-grenoble.fr
74 - Haute Savoie	
Cécile BOURDIN Stéphanie VIGNE	cecile.bourdin@ac-grenoble.fr stephanie.vigne@ac-grenoble.fr

Responsables administratifs pour le premier degré

DSDEN		
07 - Ardèche		
Nathalie POTEL	Nathalie.Potel@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - OM
Isabelle MOUNIER	isabelle.mounier@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - élargement
26 - Drôme		
Christine ROIG	christine.roig@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - OM, élargement
38 - Isère		
Élise PEVET	ce.38i-drh-ftlv@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - OM, élargement
73 - Savoie		
Christèle ANCIAUX	christele.anciaux@ac-grenoble.fr	Cheffe de bureau - OM, élargement
74 - Haute Savoie		
Fiona BOUVIER	Fiona.Bouvier@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - OM, élargement

Responsables administratifs pour le second degré

École Académique de la Formation Continue - EAFC		
David KEANE	David-Michael.Keane@ac-grenoble.fr	Chargé de Mission - coordinateur CAPPEI pour l'EAFC (FTLV)
Sabrina GUELMANI	sabrina.guelmami@ac-grenoble.fr	Gestionnaire EAFC - OM et élargement

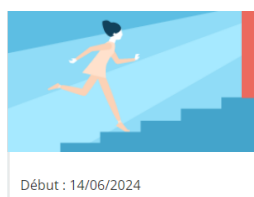
Formation distancielle

Le parcours de formation distancielle est hébergé sur 2 sites.

Pour les modules de Tronc Commun, GDS1 et GDS2, vous pouvez accéder à la plateforme pédagogique E-formation de l'Université Grenoble Alpes en suivant ce lien :

<https://eformation.univ-grenoble-alpes.fr/>

Pour les modules de Professionnalisation, TSA et TSLA, un parcours M@gistère est accessible en suivant le lien ci-dessous :



<https://magistere.education.fr/ac-grenoble/course/view.php?id=17225>

Vous pouvez également accéder à M@gistère par le Portail Interactif des Agents (PIA / Formation et Ressources / Plateforme de formation / M@gistère) :

https://pia.ac-grenoble.fr/login/ct_logon.jsp

Bibliothèques Universitaires

Les BUPE (Bibliothèques Universitaires Professorat Éducation) des différents sites sont à la disposition des stagiaires CAPPEI formés, dans les mêmes conditions d'accès que les autres usagers :

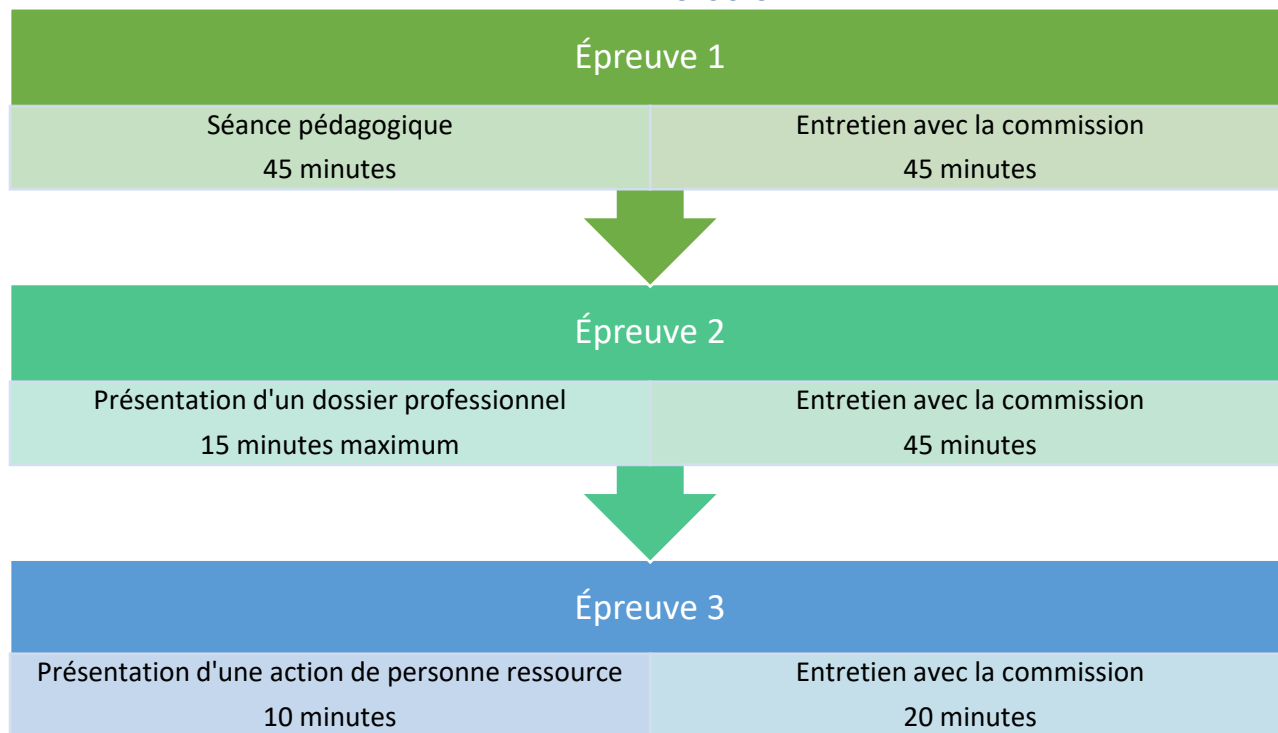
- Emprunt de revues ou d'ouvrages version papier sur place
- Consultation de revues et d'ouvrages en ligne : <https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/collections/>

La certification

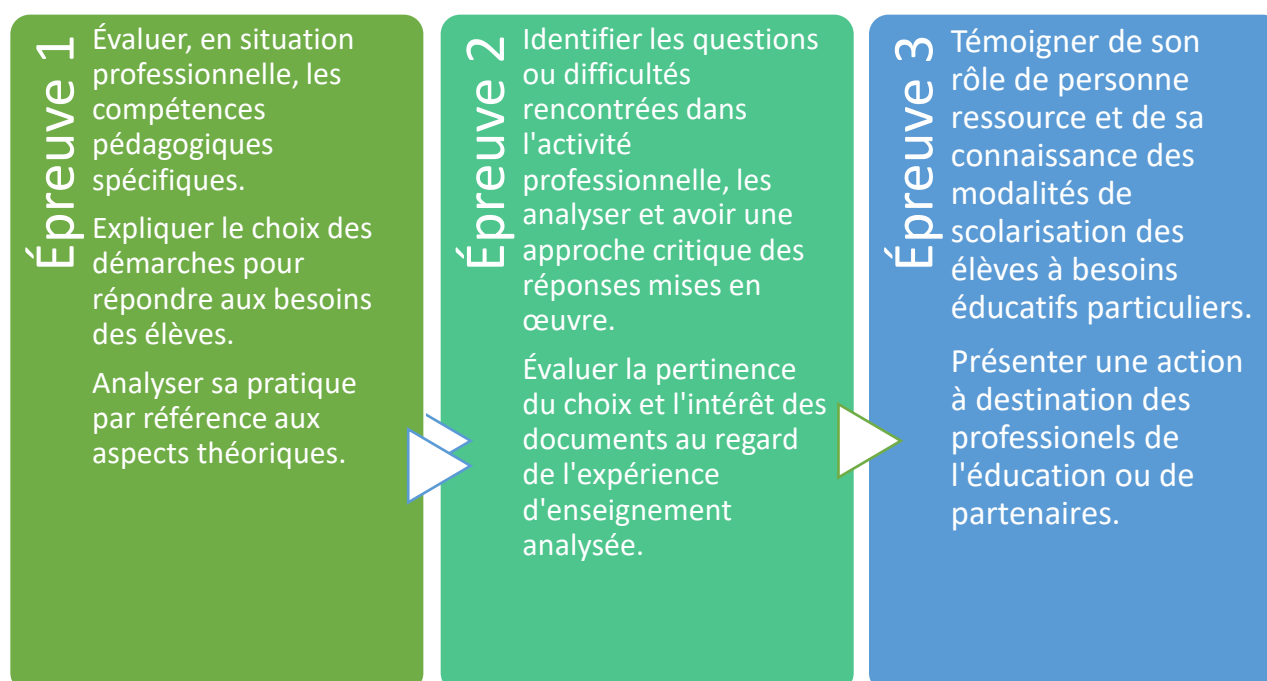
Attendus :

- Maîtrise pratique de l'enseignement (connaissances pédagogiques et didactiques)
- Questionnement traduisant l'évolution d'un enseignant « ordinaire » vers la posture d'un enseignant spécialisé capable de promouvoir la notion d'accessibilité des apprentissages.
- Capacité à se positionner nettement comme personne-ressource au service d'un collectif et en lien avec les partenaires de l'Éducation Nationale.

Déroulé



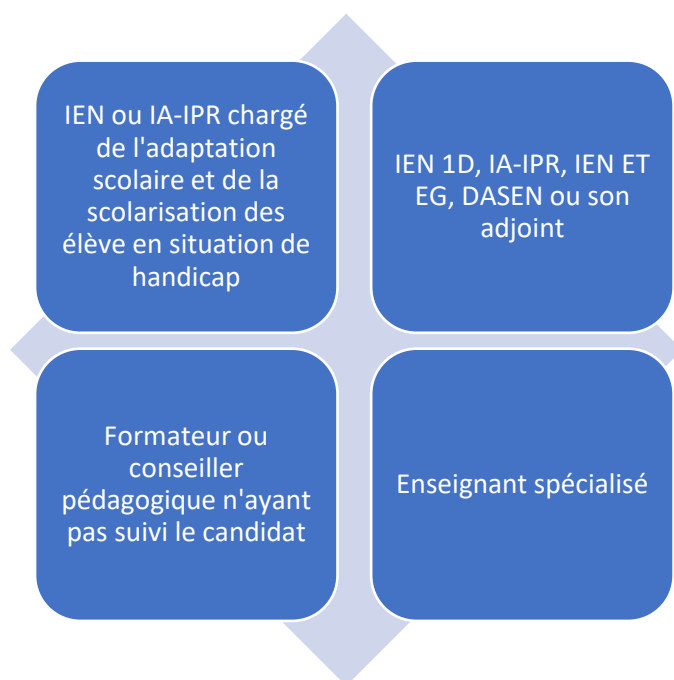
Objectifs de chaque épreuve



Jury académique

Il est composé par Madame la rectrice, et présidé par M. Bablon, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour la Haute Savoie.

Chaque commission d'examen compte 4 membres issus du jury académique.



Obtention de la certification

Une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves est exigée pour l'obtention du CAPPEI.

Le candidat peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues à une épreuve pendant trois années maximum. À l'issue de cette période, il doit présenter à nouveau cette épreuve.

Titulaire CAPPEI : possibilité de complément de formation de droit

Module de Formation à Initiative Nationale (MIN)

- Pendant 5 ans après l'obtention du CAPPEI
- 2 modules au choix
- 100h maximum

Calendrier de la formation

JUIN			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER		
JEU			D 1			MAR 1	MTC DIST 1	6,5	VEN 1			D 1			MER 1		
VEN			LUN 2		36	MER 2	MTC	6,5	SAM 2			LUN 2		49	JEU 2		
SAM			MAR 3			JEU 3	PROFESS.	6,5	D 3			MAR 3			VEN 3		
D 4			MER 4			VEN 4	MTC	6,5	LUN 4		45	MER 4			SAM 4		
LUN		32	JEU 5			SAM 5			MAR 5			JEU 5			D 5		
MAR			VEN 6	MTC	6,5	D 6			MER 6			VEN 6	MTC	6,5	LUN 6		02
MER			SAM 7			LUN 7		41	JEU 7			SAM 7			MAR 7		
JEU			D 8			MAR 8			VEN 8	MTC	6,5	D 8			MER 8		
VEN			LUN 9		37	MER 9			SAM 9			LUN 9		50	JEU 9		
SAM			MAR 10			JEU 10			D 10			MAR 10			VEN 10	MTC	6,5
D 11			MER 11			VEN 11	MTC	6,5	LUN 11		46	MER 11			SAM 11		
LUN		33	JEU 12			SAM 12			MAR 12			JEU 12			D 12		
MAR			VEN 13	MTC	6,5	D 13			MER 13			VEN 13	APPRO. DIST 1	6,5	LUN 13		03
MER			SAM 14			LUN 14		42	JEU 14			SAM 14			MAR 14		
JEU			D 15			MAR 15			VEN 15	APPRO.	6,5	D 15			MER 15		
VEN			LUN 16		38	MER 16			SAM 16			LUN 16		51	JEU 16		
SAM			MAR 17			JEU 17			D 17			MAR 17			VEN 17	APPRO.	6,5
D 18			MER 18			VEN 18	APPRO.	6,5	LUN 18		47	MER 18			SAM 18		
LUN		34	JEU 19			SAM 19			MAR 19			JEU 19			D 19		
MAR			VEN 20	PROFESS.	6,5	D 20			MER 20			VEN 20	MTC	6,5	LUN 20		04
MER			SAM 21			LUN 21		43	JEU 21			SAM 21			MAR 21		
JEU			D 22			MAR 22			VEN 22	PROFESS.	6,5	D 22			MER 22		
VEN			LUN 23		39	MER 23			SAM 23			LUN 23		52	JEU 23		
SAM			MAR 24			JEU 24			D 24			MAR 24			VEN 24	PROFESS.	6,5
D 25			MER 25			VEN 25			LUN 25		48	MER 25			SAM 25		
LUN		35	JEU 26			SAM 26			MAR 26			JEU 26			D 26		
MAR			VEN 27	MTC	6,5	D 27			MER 27			VEN 27			LUN 27		05
MER			SAM 28			LUN 28		44	JEU 28			SAM 28			MAR 28		
JEU			D 29			MAR 29			VEN 29	MTC DIST 2	6,5	D 29			MER 29		
VEN			LUN 30	APPRO.	6,5	MER 30			SAM 30			LUN 30		01	JEU 30		
SAM						JEU 31						MAR 31			VEN 31	MTC	6,5

FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN			JUILLET		
SAM	1		SAM	1		MAR	1		JEU	1		D	1		MAR	1	
D	2		D	2		MER	2		VEN	2		LUN	2	23	MER	2	
LUN	3	06	LUN	3	10	JEU	3		SAM	3		MAR	3		JEU	3	
MAR	4		MAR	4		VEN	4	APPRO. 6,5	D	4		MER	4		VEN	4	
MER	5		MER	5		SAM	5		LUN	5	19	JEU	5		SAM	5	
JEU	6		JEU	6		D	6		MAR	6		VEN	6	PROFESS 6,5	D	6	
VEN	7	MTC DIST 3 6,5	VEN	7		LUN	7	MTC 6,5	MER	7		SAM	7		LUN	7	28
SAM	8		SAM	8		MAR	8	APPRO. 6,5	JEU	8		D	8		MAR	8	
D	9		D	9		MER	9	APPRO. DIST 2 6,5	VEN	9	APPRO. 6,5	LUN	9	24	MER	9	
LUN	10	07	LUN	10		JEU	10	MTC 6,5	SAM	10		MAR	10		JEU	10	
MAR	11		MAR	11		VEN	11	APPRO. 6,5	D	11		MER	11		VEN	11	
MER	12		MER	12		SAM	12		LUN	12	20	JEU	12		SAM	12	
JEU	13		JEU	13		D	13		MAR	13		VEN	13	MTC 6,5	D	13	
VEN	14	APPRO. 6,5	VEN	14	MTC 6,5	MAR	14		JEU	14		D	14		MAR	14	
SAM	15		SAM	15		MER	15		VEN	15		LUN	15		MAR	15	
D	16		D	16		MER	16		VEN	16	PROFESS. 6,5	LUN	16	25	MER	16	
LUN	17	08	LUN	17	12	JEU	17		SAM	17		MAR	17		JEU	17	
MAR	18		MAR	18		VEN	18	APPRO. 6,5	D	18		MER	18		VEN	18	
MER	19		MER	19		SAM	19		LUN	19	21	JEU	19		SAM	19	
JEU	20		JEU	20		D	20		MAR	20		VEN	20	APPRO. DIST 3 6,5	D	20	
VEN	21	PROFESS. 6,5	VEN	21	PROFESS. DIST 6,5	LUN	21	17	MER	21		SAM	21		LUN	21	30
SAM	22		SAM	22		MAR	22		JEU	22		D	22		MAR	22	
D	23		D	23		MER	23		VEN	23	MTC 6,5	LUN	23		MER	23	
LUN	24	09	LUN	24		JEU	24		SAM	24		MAR	24		JEU	24	
MAR	25		MAR	25		VEN	25		D	25		MER	25		VEN	25	
MER	26		MER	26		SAM	26		LUN	26	22	JEU	26		SAM	26	
JEU	27		JEU	27		D	27		MAR	27		VEN	27	JOURNEE BILAN 24-25	D	27	
VEN	28		VEN	28	APPRO. 6,5	LUN	28	18	MER	28		SAM	28		LUN	28	31
			SAM	29		MAR	29		JEU	29		D	29		MAR	29	
			D	30		MER	30		VEN	30		LUN	30	27	MER	30	
			LUN	31	14				SAM	31					JEU	31	